



Bilan d'animation de DOCOB

Période : 01/01/2019 – 31/12/2019

Site Natura 2000 FR1110025
« Etang de Saint-Quentin »



Crédit photo : B. Ovtcharenko (19/09/2017 ; prise de vue depuis un drone réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur « drones de loisirs »)

Structure animatrice : Syndicat Mixte BPAL Saint-Quentin-en-Yvelines
Rond-point Tabarly
RD 912
78190 TRAPPES-EN-YVELINES



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie



Ce projet est cofinancé par le
fonds européen agricole pour le
développement rural (FEADER).

L'Europe investit dans les zones
rurales.

SOMMAIRE

Rappels & préambule	p.2
I. Informations générales portant sur le site Natura 2000	p.3
a. Le DOCOB et le site Natura 2000	
b. Rappel des espèces d'intérêt communautaire « cibles »	
c. Rappel des objectifs et mesures relatifs à l'animation du site Natura 2000	
d. Rappel des objectifs et mesures relatifs à la gestion du site Natura 2000	
II. Bilan « Suivi des espèces cibles 2019 »	p.8
a. Rappel	
b. Méthodologie(s) de suivi ornithologique utilisée(s)	
c. Bilan « Espèces nicheuses » du site Natura 2000 listées à l'annexe I de la Directive « Oiseaux »	
d. Commentaires sur les autres espèces « cibles » pour l'année 2019	
III. Bilan « Animation 2019 » du site Natura 2000	p.11
a. Bilan global 2019 « Animation Natura 2000 »	
b. Volet détaillé 2019 « 1. Communication »	
c. Volet détaillé 2019 « 2. Administration »	
d. Volet détaillé 2019 « 3. Gestion des milieux »	
IV. Bilan « Gestion 2019 » du site Natura 2000	p.16
V. Bilan financier 2019	p.18
a. Rappel de la demande d'aide (subvention Natura 2000 ; mesure 7.6.1 PDR Ile de France	
b. Rappel des aides prévisionnelles accordées, au titre de l'animation Natura 2000	
c. Dépenses 2019 « Natura 2000 »	
VI. Perspectives 2020 – Animation du site Natura 2000	p.19
a. Programme prévisionnel d'activités 2019	
b. Budget prévisionnel 2019	
VII. Perspectives 2020 – Gestion du site Natura 2000	p.20

Annexes

Annexe 1 : Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001, portant création du comité de pilotage du site Natura 2000 FR1110025 « Etang de Saint-Quentin »

Annexe 2 : Suivis des opérations de gestion réalisées en 2019

Annexe 3 : « Bilan 2019 » Espèces cibles DOCOB citées à l'Annexe I de la directive Oiseaux

Annexe 4 : « Bilan 2019 » Autres espèces citées à l'Annexe I de la directive Oiseaux

Rappels :

- 05/11/2010 : Arrêté préfectoral n°SE-2010-000153 du 05 novembre 2010, portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin
- 10/01/2011 : Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001 du 10 janvier 2011 portant création du comité de pilotage pour le site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin
- 01/02/2011 : Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000
- 25/11/2014 : Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 (bilan 2011-2014, élection de la structure animatrice, élection du président du COPIL Natura 2000)
- 06/02/2018 : Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 (bilan 2015-2017, élection de la structure animatrice, élection du président du COPIL Natura 2000)

Préambule :

En 2019, l'animation du site Natura 2000 FR1110025 « Etang de Saint-Quentin » a été réalisée dans le cadre du programme FEADER 2014 – 2020.

Le FEADER est le second pilier de la Politique agricole commune (PAC) mise en œuvre par l'Union européenne. Il est intégré au Cadre stratégique commun des Fonds structurels et d'investissement pour la période de programmation 2014-2020.

La Région Île-de-France est l'autorité de gestion du Programme de développement rural FEADER pour la période de programmation 2014-2020.

Plus de détails sur le site <http://www.europeidf.fr/action-europeenne/programmes-action/feader>

I. Informations générales portant sur le site Natura 2000

a. Le DOCOB et le site Natura 2000

Site(s) concerné(s) par le DOCOB	- Zone de Protection Spéciale (ZPS) : « Etang de Saint-Quentin » (87 ha)
Code FSD	- FR1110025
Directive(s) européenne(s) concernée(s)	- Directive 79/409/CEE (directive « Oiseaux »)
Date de validation du DOCOB	- 05/11/2010 ↳ Arrêté préfectoral n°SE-2010-000153 du 05 novembre 2010 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin
Début d'animation du DOCOB	- 10/01/2011 ↳ Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001 du 10 janvier 2011 portant création du comité de pilotage pour le site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin → cf. Annexe 1 ↳ Demande de subvention FEADER, au titre de la mesure 323A
Historique Mandat « Présidence du COPIL »	- Période 2011 – 2014 ↳ M. Tabarie, Président du Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
	- Période 2015 – 2017 ↳ M. Ourgand, Président du Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
	- Période 2018– 2020 ↳ M. Pluyaud, Président du Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
Historique Mandat « Structure animatrice » (portage DOCOB)	- Période 2011 – 2014 ↳ Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
	- Période 2015 – 2017 ↳ Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
	- Période 2018 – 2020 ↳ Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines

b. Rappel des espèces d'intérêt communautaire « cibles » du site Natura 2000 (màj 2014 DOCOB)

Espèces cibles du site Natura 2000 ZPS « Etang de Saint-Quentin »	
1. Espèces mentionnées à l'Annexe I de la directive « Oiseaux »	2. Espèces migratrices régulières sur le site (reproduction, escale de migration ou hivernage)
Butor étoilé	Grèbe à cou noir
Blongios nain	Oie cendrée
Aigrette garzette	Canard colvert
Grande aigrette	Canard chipeau
Balbuzard pêcheur	Canard souchet
Busard des roseaux	Sarcelle d'hiver
Bondrée apivore	Sarcelle d'été
Avocette élégante	Fuligule milouin
Pluvier doré	Grand gravelot
Chevalier sylvain	Barge à queue noire
Combattant varié	Bécassine des marais, ...
Mouette mélanocéphale	
Mouette pygmée	
Sterne naine	
Sterne pierregarin	
Guifette noire	
Guifette moustac	
Martin-pêcheur d'Europe	
Gorgebleue à miroir	

Remarque :

Au cours de la réunion du COPIL du 03/02/2017, il a été souligné que certaines espèces mentionnées à l'Annexe I de la directive « Oiseaux » et identifiées comme espèces « cibles » lors de l'élaboration du document d'objectifs ne méritent plus de figurer dans la liste des espèces « cibles et prioritaires » pour le site FR1110025 « Etang de Saint-Quentin » au regard des effectifs concernés (exemple : Bondrée apivore, espèces limicoles, ...).

En parallèle, la mise à jour du Formulaire Standard de Données (FSD), réalisée pendant l'année, s'est traduit fin novembre par la publication de l'arrêté balai du 26 novembre 2019 modifiant la liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation des sites Natura 2000 (Zones de Protection Spéciale) situés en Ile-de-France.

Pour mémoire, cette mise à jour FSD est pilotée et validée par le MNHN à l'échelle nationale (pour envoi à l'Union Européenne dans le cadre des reportages européens associés au suivi de la mise en œuvre du réseau Natura 2000) et est coordonnée par la DRIEE pour l'Ile-de-France avec l'aide des opérateurs franciliens locaux.

Concernant le site « Etang de Saint-Quentin », les informations mises à jour sont basées sur les observations réalisées entre 2012 et 2017 (comptages décennaires en particulier) et se traduisent par la mention dans l'annexe de l'arrêté de désignation du site de :

- 18 espèces d'oiseaux au titre de l'article L414-1-II (1^{er} alinéa) du Code de l'Environnement
- 51 espèces d'oiseaux au titre de l'article L414-1-II (2^{ème} alinéa) du Code de l'Environnement

La prochaine mise à jour du DOCOB devra prendre en compte ces deux éléments (espèces citées dans l'annexe, redéfinition des espèces cibles).

A titre informatif, le site (ou à proximité) présente d'autres espèces patrimoniales d'intérêt au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore » (prise en compte dans la gestion conservatoire du site notamment via le plan de gestion de la réserve naturelle).

Autres espèces patrimoniales inscrites à la directive « Habitats » 92/43/CEE	N° Annexe	Code FSD
Habitat d'intérêt communautaire : - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	Annexe I	3130
Espèces d'intérêt communautaire : - Amphibiens / Reptiles : - Triton crêté, <i>Triturus cristatus</i> - Grenouille agile, <i>Rana dalmatina</i> - Lézard des murailles, <i>Podarcis muralis</i> - Chauves-souris : - Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i> - Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i> - Pipistrelle commune, <i>Pipistrellus pipistrellus</i> - Pipistrelle de kuhl, <i>Pipistrellus kuhlii</i> - Oreillard roux, <i>Plecotus auritus</i> - Sérotine commune, <i>Eptesicus serotinus</i> - Murin à moustache, <i>Myotis mystacinus</i>	Annexe II Annexe IV Annexe IV Annexe IV Annexe IV Annexe IV Annexe IV Annexe IV Annexe IV Annexe IV	1166 - - - - - - - - - -

Photographie 2018 à l'aide d'un drone d'une partie de la roselière nord (ayant fait l'objet du contrat Natura 2000 en 2016 ; zone de stockage des souches visible ; une partie des saulaies traitées)



Crédit photo : B. Ovtcharenko, 2018

Remarque :

Survol par drone autorisé par décision préalable des comités consultatif et scientifique de la réserve naturelle

c. Rappel des objectifs et mesures relatifs à l'animation du site Natura 2000

1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB

1.1 Mission d'animation générale du site Natura 2000

Mots clés : programme annuel, calendrier, recherche de cofinancements, subventions, ...

1.2 Information et appropriation locale

Mots clés : réunion d'information des acteurs locaux, sorties tout-public, ...

1.3 Mise en œuvre des objectifs de contractualisation

Mots clés : montage de contrats, cahiers des charges « travaux », conduite & réception de travaux, suivi & évaluation des opérations, ...

1.4 Mission d'animation relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles

Mots clés : mise en œuvre & suivi d'opérations non contractuelles ou Charte Natura 2000, ...

1.5 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB, de l'évaluation des actions menées et de la mise à jour du DOCOB

Mots clés : tableau de bord, rapports d'activités, mise à jour du DOCOB, ...

1.6 Relations avec le comité de pilotage du site

Mots clés : comité de pilotage, ...

2. Suivi du site

2.1 Assurer une vigilance écologique

Mots clés : surveillance écologique, opérations de suivi des espèces, ...

2.2 Se positionner en tant que structure ressource

Mots clés : intermédiaire site / acteurs socio-économiques (réunions techniques, services de l'Etat, ...)

2.3 Suivre les projets soumis à une évaluation des incidences

Mots clés : identification des projets, participation à la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences, ...

2.4 Participer à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans l'élaboration des plans de planification

Mots clés : PLU, SAGE, Trame verte et bleue, ...

3. Communication

3.1 Plan de communication global

Mots clés : actions de sensibilisation, actions de formation, actions de concertation (site internet, panneaux d'informations, ...)

3.2 Mutualisation des expériences avec d'autres structures animatrices de DOCOB (vie de réseau)

Mots clés : journée technique Natura 2000, participation au Copil ZPS "Massif de Rambouillet et zones humides proches", ...

4. Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces

4.1 Définir le protocole de suivi ou d'inventaire et le mettre en œuvre, s'il n'a pas été défini dans le DOCOB

4.2 Présenter un rapport d'études

4.3 Mettre à disposition les données brutes

Commentaires :

Les opérations associées à la catégorie « **4. Surveillance et études des milieux** » sont réalisées dans le cadre des opérations programmées dans le plan de gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Toutes les données naturalistes recueillies en lien avec « Natura 2000 » sont extraites et intégrées de manière transversale aux opérations d'animation du site Natura 2000 (données présentées dans les rapports d'activités, mise à disposition des données pour les études d'incidences Natura 2000, plans d'actions, action de sensibilisation, ...).

d. Rappel des objectifs et mesures relatifs à la gestion du site Natura 2000 (mise à jour 2014 DOCOB)

Lors du COPIL du 25/11/2014, il a été présenté un état des lieux des mesures proposées dans le DOCOB en vigueur. A cette occasion et au regard de la situation actuelle du site Natura 2000 et de ses enjeux (qui ont évolués depuis l'approbation du DOCOB en 2010), il a été présenté une mise à jour des opérations proposées dans le DOCOB potentiellement éligibles à un contrat Natura 2000 (en attendant la liste des opérations éligibles). Cette mise à jour a été validée sur son principe par le comité de pilotage.

Ainsi, les opérations retenues/conservées sont les suivantes :

Mesures éligibles Natura 2000 (DOCOB approuvé v.05/11/2010)	Mise à jour DOCOB (COPIL 25/11/2014)	Priorité Natura 2000	Commentaires
B1.1 Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et vasières...	Maintien de l'opération dans le DOCOB	1	
B1.2 Restauration des BV	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	
B1.3 Restauration des berges de la rive sud du BI	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	
B2.1 Entretien des ilots BI en grave	Maintien de l'opération dans le DOCOB	2	Action réalisée en priorité dans le cadre du PG_RNSQY
B2.2 Restauration des berges du « canal BI »	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	Opération secondaire – priorité 3
B2.5 Restauration des ilots BI en terre	Maintien de l'opération dans le DOCOB	2	Nouvel objectif : augmenter le nombre de sites de reproduction des « Laridés »
C1.1 Aménagement test d'un radeau flottant non végétalisé	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	à prévoir en dernier recours - priorité 3 min
D1.1 Compléter le dispositif existant de cages-pièges (sangliers)	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	

Et les opérations abandonnées depuis la mise à jour 2014 du DOCOB sont les suivantes :

Mesures éligibles Natura 2000 (DOCOB approuvé v.05/11/2010)	Mise à jour DOCOB (COPIL 25/11/2014)	Commentaires
A1.1 Curage et entretien du Grand Lit de rivière	Abandon de l'opération dans le DOCOB	
A2.1 Remise en état et entretien des digues des BV	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Echanges de compétences SMAGER / RNSQY - cadre du PG_RNSQY
A2.2 Remise en état et entretien des seuils hydrauliques des BV	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Echanges de compétences SMAGER / RNSQY - cadre du PG_RNSQY
B2.3 Chantier lourd de réouverture des surfaces arbustives et arborées	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Pas d'enjeu de conservation « Bondrée apivore »
B2.4 Mise en place de pastoralisme extensif	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Pas d'enjeu de conservation « Bondrée apivore »
B2.6 Fauche mécanique d'entretien de la « Prairie Nord »	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Pas d'enjeu de conservation « Bondrée apivore »
C1.2 Aménagement de reposoirs intégrés aux paysages	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Action réalisée dans le cadre du PG_RNSQY

II. Bilan « Suivi des espèces cibles 2019 »

a. Rappels :

Pour rappel, l'objectif de la désignation d'un site Natura 2000 « Zone de Protection Spéciale » est la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs.

A ce titre, le document d'objectifs a identifié comme espèces « cibles » 19 espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux », ainsi que 11 autres espèces d'oiseaux migrateurs (pour lesquelles le site joue un rôle favorable pour la reproduction, l'hivernage, ...).

Les informations présentées dans ce chapitre sont principalement issues des données recueillies selon la méthodologie du « comptage décadaire » – inventaire régulier programmé dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et réalisé par l'équipe gestionnaire.

b. Méthodologie(s) de suivi ornithologique utilisée(s) :

▪ Le comptage décadaire :

Afin de recueillir des données ornithologiques tout au long de l'année, la réserve naturelle a mis en place un suivi appelé « comptage décadaire ». Cela consiste en une sortie (durée : demi-journée en général) pendant laquelle toutes les espèces d'oiseaux « d'eau » (anatidés, limicoles, laridés, ardéidés, ...) sont comptabilisées (contact visuel ou auditif) sous la forme d'effectif max observé par espèce.

A minima, l'échantillonnage est réalisé en suivant le sentier de découverte du site protégé, avec un minimum de 3 points d'observation principaux (butte panoramique, « petit » observatoire et « grand » observatoire) et 2 palissades d'observation. En fonction de la saison, le parcours peut être modifié pour aller couvrir d'autres zones (exemple de la zone agricole au nord de la BPAL pour observer les stationnements de Vanneaux huppés et de Pluvier doré notamment).

La sortie est répétée au moins une fois tous les dix jours tout au long de l'année. On dispose alors à la fin de l'année d'un jeu de 36 données « effectif max » pour chaque espèce (soit 3 données d'effectif par mois).

Le suivi est reproduit chaque année.

En fonction des espèces contactées, d'autres informations peuvent être notées (ex : en période de reproduction : nombre de couples, nombre de poussins, ...).

Ce suivi permet après analyse de disposer d'informations relatives à la présence (et donc à la fréquence) d'une espèce tout au long de l'année et aussi de « comparer » annuellement les observations (données de reproduction, données de migration, ...).

Cela permet de contribuer également à d'autres travaux de suivis ornithologiques réalisés par d'autres structures à l'échelle nationale ou internationale (exemple des suivis par marquage coloré, avec identification d'oiseaux marqués (1 Mouette mélanocéphale en 2013) et transmission de la donnée à la structure concernée).

▪ Suivi « Blongios nain » :

Le « comptage décadaire » n'est pas l'outil de suivi le plus adapté pour suivre le Blongios nain sur le site de la réserve naturelle / site Natura 2000.

L'espèce est relativement discrète. Elle niche ces dernières années dans des secteurs peu couverts par le comptage décadaire (hors site protégé) et qui, de plus, varient selon les années (roselière ou îlots végétalisés).

Par conséquent, suivre cette espèce demande la réalisation d'un suivi plus spécifique.

Une fois qu'un nid ou qu'un couple est localisé, les sorties d'observations sont plus régulières (plusieurs fois par semaine) afin de collecter des données sur la reproduction (nombre de couples, de poussins, de nids, ...).

A noter que ce suivi repose à la fois par l'action des agents de la réserve naturelle (Garde-technicien et Chargé de mission principalement) et également grâce sur les observations réalisées par les observateurs bénévoles. Dans ce cadre, le temps passé par le chargé de mission est comptabilisé dans le cadre des « heures travaillées Natura 2000 » quand celui du garde-technicien est comptabilisé dans son temps « heures travaillées Réserve ».

c. Bilan 2019 « Espèces nicheuses » du site Natura 2000 listées à l'annexe I de la Dir. « Oiseaux » :

Blongios nain	Sterne pierregarin	Mouette mélanocéphale	Héron bihoreau
- Effectif max : 3 i (min: 2 ad + 1 juv) - Nb couples : 1	- Effectif max : 28 i - Nb couples : 7 max	- Effectif max : 95 i - Nb couples : 22	- Effectif max : 3 (min: 2 ad + 1 juv) - Nb couples : 1
Espèce nicheuse en 2019. Observations tardives cette année (début juillet) Secteur de reproduction : roselière ouest (proche du grand observatoire)	Espèce nicheuse en 2019 Succès de reproduction faible : 3 poussins observés > Impact négatif des conditions climatiques défavorables (orages et températures basses) Pendant la période de reproduction : jusqu'à 15 individus Après période de reproduction : jusqu'à 28 individus dont certains juvéniles émancipés en provenance d'autres sites proches.	Espèce nicheuse en 2019 Succès de reproduction faible : 2 juv à l'envol > Impact « dérangement humain » début juillet (fréquentation des îlots ayant provoqué l'abandon de la majorité des nids). > Impact négatif des conditions climatiques défavorables (orages et températures basses)	Espèce nicheuse en 2019. Reproduction en 2019 qui conforte le soupçon 2018. Espèce difficile à contacter (mœurs crépusculaires)

Légende :

i : individu

Commentaires :

➤ Cas du Blongios nain :

Présence avérée de l'espèce (observations pendant plusieurs sessions d'échantillonnage spécifique : observatoires + canoë combinés) avec fréquentation de l'ensemble des roselières du site (en particulier les secteurs ayant fait l'objet de restauration par contrat Natura 2000) ET confirmation de reproduction cette année sur le site (grâce à l'observation d'un juvénile non émancipé dans le secteur de la roselière ouest (contrat Natura 2000 réalisé en 2016).

Les « Effectifs max observés » et « Effectifs nicheurs » restent faibles néanmoins avec au minimum 1 couple (pas d'observation directe du nid), en dépit de la surface de roselières disponibles à l'échelle du site.

➤ Cas de la Mouette mélanocéphale :

2019 est une année non satisfaisante concernant cette espèce, avec un faible nombre de nids en 2019 (22 couples) comparativement aux années précédentes (97 couples en 2018) ET un faible succès de reproduction (seulement 2 jeunes observés à l'envol). 2 explications à cela :

- Impact principal en 2019 : intrusion sur le site début juillet avec fréquentation des îlots (traces visibles de pas ; pêcheurs probables) ayant provoqué l'abandon des nids et la désertion des îlots.
- Impact secondaire : épisodes orageux (impactant une partie des nids sur les îlots).

➤ Cas de la Sterne pierregarin :

De même que chez la Mouette mélanocéphale, la reproduction reste assez faible pour cette espèce sur le site et soumise aux mêmes conditions défavorables (intrusion sur les ilots et épisodes orageux) ; le niveau de reproduction 2019 se trouvant dans la moyenne basse par rapport aux années précédentes, à avoir 7 couples max et 3 poussins seulement/

Pour rappel, une étude de faisabilité de mise en place d'un radeau flottant en faveur de la reproduction de l'espèce a été réalisée courant 2019 pour être présentée au comité scientifique de la réserve naturelle début décembre 2019. S'il est démontré que la possibilité de réaliser cette opération existe (moyens techniques et financiers favorables), le comité scientifique a validé le caractère non prioritaire de cette opération à court-terme en insistant sur le fait de travailler aux autres alternatives existantes (amélioration de la gestion hydraulique,...) qui pourraient s'avérer efficaces à court ou moyen-terme et de manière généralisée à l'ensemble du cortège d'espèces fréquentant les bassins (et non pas centré sur une seule espèce

d. Commentaires sur les autres espèces « cibles » pour l'année 2019 :

Les tableaux récapitulatifs des observations des espèces ciblées par le DOCOB figurent à l'annexe 3 du présent document.



Photographie du mirador installé en 2019

NB : mirador couvrant les observations sur les bassins de végétation et la roselière nord ; visuel direct sur la héronnière) et contribuant au suivi des espèces d'oiseaux (à proximité, contacts au chant de Blongios nain par exemple)

III. Bilan « Animation 2019 » du site Natura 2000

a. Bilan global « Animation Natura 2000 »

DETAIL - Opérations Animation Natura 2000	Prévisionnel (Nb_Heures) ^[1]	Réalisé (Nb_Heures) ^[1]
1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB	182	163
2. Suivi du site	117	77
3. Communication	22	12
4. Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces	0	0
Total_Animation_Natura2000	321	252
% ETP ^[2]	20	16

^[1] valeurs « Nb_Heure » arrondies au nombre entier le plus proche ; ^[2] Chargé de Mission scientifique / Natura 2000

Rappel :

Les opérations associées à la catégorie « 4. *Surveillance et études des milieux* » sont réalisées dans le cadre des opérations programmées dans le plan de gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Toutes les données naturalistes recueillies en lien avec « Natura 2000 » sont extraites et intégrées de manière transversale aux opérations d'animation du site Natura 2000 (données présentées dans les rapports d'activités, mise à disposition des données pour les études d'incidences Natura 2000, plans d'actions, action de sensibilisation, ...).

Commentaires / éléments notables 2019 :

Pour rappel, l'animation du site Natura 2000 est réalisé par le chargé de mission de l'équipe gestionnaire.

Pour la période du 02/01/2019 au 31/12/2019, le temps prévisionnel dédié à l'animation Natura 2000 avait été évalué à environ 321 heures (soit 20% ETP).

A la fin de l'année, c'est environ 252 heures qui ont été passées à l'animation Natura 2000 (soit environ 16% ETP).

b. Volet détaillé « 1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB »

1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB	Etat de réalisation 2019	Réalisé (Nb_Heures) ^[1]
1.1 Mission d'animation générale du site Natura 2000 <i>Mots clés : programme annuel, calendrier, recherche de cofinancements, subventions,...</i>	R	54
1.2 Information et appropriation locale <i>Mots clés : réunion d'information des acteurs locaux, sorties tout-public, actions de sensibilisation,...</i>	NR	0
1.3 Mise en œuvre des objectifs de contractualisation <i>Mots clés : montage de contrats, cahiers des charges, conduite, réception et évaluation de travaux,...</i>	R	79
1.4 Mission d'animation relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles <i>Mots clés : mise en œuvre & suivi d'opérations non contractuelles, chantiers d'entretien des habitats,...</i>	R	11
1.5 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB, de l'évaluation des actions menées et de la mise à jour du DOCOB <i>Mots clés : tableau de bord, rapports d'activités, mise à jour du docob,...</i>	R	19
1.6 Relations avec le comité de pilotage du site <i>Mots clés : réunion du comité, courriers d'invitations, avis,...</i>	NR	0
TOTAL heures réalisées		163

Légende du tableau :

R : opération réalisée

PR : opération partiellement réalisée

^[1] : valeur « Nb heures » arrondie au nombre entier le plus proche

NR : opération non réalisée

NP : opération non prévue pour l'année en cours

Commentaires / éléments notables 2019 :

En 2019, le temps dédié aux actions d'animation et de mise en œuvre du DOCOB représente environ 70% du temps passé global (soit environ 26 journées en 2019).

Pour rappel, l'item « **1.1 Mission d'animation générale...** » intègre notamment le suivi administratif des dossiers de demande ou de paiement de subvention – mesure 7.6.1 PDR Ile-de-France (« Animation »), ainsi que le suivi administratif des dossiers de demande ou de paiement de subvention – mesure 7.6.2 PDR Ile-de-France (« Contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers »).

A ce titre, il faut noter la demande de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) concernant l'ajout d'une pièce justificative pour la validation de la procédure de paiement des travaux correspondants au contrat Natura 2000 conclu en 2016 (lutte contre les ligneux). Un document a été produit en réponse (transmission au guichet instructeur de la DDT 78). Si le document fourni convient, la procédure de paiement pourra continuer son cours et enfin aboutir au paiement par l'autorité compétente de la subvention (conformément à la demande de paiement transmise).

Dans le cadre de l'item « **1.2 – Information et appropriation locale** », il avait envisagé de proposer une visite guidée sur la thématique du site Natura 2000 et de sa gestion (pour « changer » des multiples activités de découvertes proposées pour découvrir le statut « Réserve naturelle »). Cette visite n'a pas eu lieu, mais reste un élément de promotion « Natura 2000 » auprès du grand public. Il est prévu pour 2020 de la mettre à l'ordre du jour.

Une part importante du temps de travail a été consacrée à l'item « **1.3 – Mise en œuvre des objectifs de contractualisation** » pour répondre à la réflexion entamée fin 2018 sur la mise en place d'un ou plusieurs radeaux flottants favorables à la reproduction de Sternes pierregarins (espèce cible et action inscrite au DOCOB).

Une note a été rédigée à cet effet sur la base de retours d'expériences de partenaires techniques et comparaison de devis, ainsi qu'à l'aide de données bibliographiques. Cette note a fait l'objet d'une demande d'avis adressé à l'ensemble des membres du comité scientifique de la réserve naturelle courant octobre 2019 ; la même note ayant été adressé ensuite aux membres du comité de pilotage.

Pour information, eu égard aux différents éléments présentés et discutés en séance, les membres du comité scientifique ont émis un avis non favorable à une mise en œuvre à court-terme de ce type de mesure en raison de son caractère non prioritaire. Un des arguments retenus est la dynamique favorable (augmentation) de la population nicheuse de l'espèce en France (rapportage 2019 ; coordination et rédaction du MNHN ; période 2013-2018 ; https://inpn.mnhn.fr/docs/N2000_EC/Resultats_synthetiques_Rapportage_2019_DO.xlsx), même si l'espèce est considérée « vulnérable » sur la liste rouge des espèces d'oiseaux nicheurs d'Ile-de-France.

A noter que le comité scientifique encourage le gestionnaire à orienter les efforts à fournir pour une amélioration des outils permettant une meilleure gestion hydraulique (favorisant la diversité des écosystèmes sur le site et des espèces qui y sont inféodées), plutôt que vers une solution techniquement réalisable (le radeau flottant) qui ne profiterait potentiellement qu'à ou quelques espèces.

Dans le cadre de l'item « **1.4 Mission d'animation relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles** », des opérations d'entretien sont réalisées depuis plusieurs années sous la forme de chantiers conventionnés à des établissements scolaires partenaires (durée : 1 demi-journée par intervention). Les conditions actuelles d'intervention ne requièrent ni technicité particulière, ni recours aux engins mécaniques et des chantiers « nature » peuvent donc être proposés aux partenaires locaux pour répondre aux besoins d'entretien post-contrats Natura 2000 réalisés sur le site depuis 2013 et ce, afin d'empêcher la recolonisation des roselières par les ligneux (saules).

Ces chantiers sont exécutés dans le courant de l'automne (septembre à novembre)

En 2019, c'est le secteur « Roselière ouest » (travaux 2016 ; cf. photo n°01) qui avait été retenu comme secteur d'intervention.

Un chantier d'une demi-journée a pu être organisé en partenariat avec l'*Institut Supérieur de l'Environnement* (ISE, basé à Versailles). Ainsi, l'entretien du linéaire « rive gauche » du Grand lit de rivière a été réalisé tandis que le deuxième secteur d'intervention proche du Grand observatoire n'a pas pu être traité.

Par conséquent, ce chantier n'ayant pas permis de traiter l'intégralité de la surface concernée, il est prévu de programmer dans le courant de l'année 2020 un nouveau chantier (en régie directe ?) pour traiter la zone proche du grand observatoire.

Pour l'item « **1.5 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB...** », cela se traduit par le temps passé chaque année à l'élaboration et rédaction du bilan annuel d'activités « Animation du site Natura 2000 » ; quelques heures ayant été consacrées à la problématique « Mise à jour ou Révision du DOCOB ? » (pour rappel, le DOCOB a été approuvé en 2010).

Enfin, l'item « **1.6 Relations avec le comité de pilotage du site** » reprend le temps dédié à la préparation et l'organisation du comité de pilotage du site Natura 2000. En raison de multiples reports, il n'y a pas eu de réunion du comité de pilotage en 2019. Le prochain comité de pilotage est prévu pour mars 2020.

c. Volet détaillé « 2. Suivi du site »

2.. Suivi du site	Etat de réalisation 2019	Réalisé (Nb_Heures) ^[1]
2.1 Assurer une vigilance écologique <i>Mots clés : surveillance écologique, opérations de suivi des espèces,...</i>	R	56
2.2 Se positionner en tant que structure ressource <i>Mots clés : intermédiaire site / acteurs socio-économiques (réunions techniques, services de l'Etat,...)</i>	R	19
2.3 Suivre les projets soumis à une évaluation des incidences <i>Mots clés : identification des projets, aide au(x) porteur(s) de projets,...</i>	R	2
2.4 Participer à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans l'élaboration des plans de planification <i>Mots clés : PLU, SAGE, Trame verte et bleue,...</i>	NR	0
TOTAL heures réalisées		77

Légende du tableau :

R : opération réalisée

PR : opération partiellement réalisée

NR : opération non réalisée

NP : opération non prévue pour l'année en cours

^[1] : valeur « Nb heures » arrondie au nombre entier le plus proche

Commentaires / éléments notables 2019 :

L'item « **2.1 Assurer une vigilance écologiques** ») a fait l'objet cette année de temps de travail dédié, à travers les observations et comptages ornithologiques réalisés par le chargé de mission Natura 2000 pendant la période de reproduction (ciblant le Blongios nain, la Mouette mélanocéphale et la Sterne pierregarin ; espèces prioritaires du site Natura 2000 car nicheuses sur site).

En dehors des actions citées ci-dessus et réalisées pendant la période de reproduction, toutes les autres observations et opérations de comptage sont intégrés dans le temps de travail « réserve naturelle » et ne sont donc pas intégrés dans les calculs de temps passé « Natura 2000 ».

Concernant l'item « **2.2 Se positionner en tant que structure ressource** », le début d'année 2019 a été consacrée aux derniers ajustements et échanges avec la DRIEE (relecture / contrôle, mise à jour du FSD, arrêtés balais) en lien avec le rapportage européen « Réseau Natura 2000 » sous coordination et rédaction du MNHN Paris.

Le temps dédié des items « **2.3 Suivre les projets soumis à évaluation des incidences** » et « **2.4 Participer à la prise en compte des enjeux Natura 2000 ...** » peut varier en fonction des années et du nombre de projets portés par des structures extérieures.

A noter l'aide apportée à la société « Beltoise Racing Kart » (BRK ; M. Tournier) dans la procédure d'évaluation des incidences associé au dossier administratif de demande de renouvellement de l'homologation du circuit « Jean-Pierre Beltoise » (Trappes-en-Yvelines), dans le respect des articles R.331-35 à R.331-44 et A.331-21 du code du sport et R.411-12 du code de la route. En résumé, le circuit se situe à une distance suffisamment importante pour ne pas impacter de manière significative le site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin ».

d. Volet détaillé « 3. Communication »

3. Communication	Etat de réalisation 2019	Réalisé (Nb_Heures) ^[1]
3.1 Plan de communication global <i>Mots clés : mise en œuvre de supports d'informations (site internet, panneaux d'informations,...)</i>	NP	0
3.2 Mutualisation des expériences avec d'autres structures animatrices de DOCOB (vie de réseau) <i>Mots clés : journée d'échanges "Natura 2000", participation aux comités de pilotage de sites proches,...</i>	R	12
TOTAL heures réalisées		12

Légende du tableau :

R : opération réalisée

PR : opération partiellement réalisée

NR : opération non réalisée

NP : opération non prévue pour l'année en cours

[1] : valeur « Nb heures » arrondie au nombre entier le plus proche

Commentaires / éléments notables 2019 :

L'item « **3.2 Mutualisation des expériences ...** » comprend les actions relevant de la « vie de réseau Natura 2000 » aux différentes échelles (nationale, régionale, départementale et locale).

En 2019, le temps passé par l'animateur Natura 2000 a permis de participer à la vie des réseaux en place à ces différentes échelles (journée d'échanges « Réseau Ile-de-France » du 5 novembre 2019, comité de pilotage des sites Natura 2000 rambolitains).

Pour en savoir plus sur les journées franciliennes d'échanges Natura 2000 [\[+\]](http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-participez-a-la-journee-d-echanges-a3874.html)
<http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-participez-a-la-journee-d-echanges-a3874.html>

IV. Bilan « Gestion 2019 » du site Natura 2000 > plus de détails dans l'annexe 2 du présent rapport

Pour rappel, la gestion du site Natura 2000 peut être réalisée selon 2 types / catégories d'action :

- Soit via des mesures dites « **contractuelles** » (c.à.d. des actions inscrites au DOCOB éligibles à la mesure 7.6.2 du PDR Ile-de-France et ayant fait l'objet d'une contractualisation).
- Soit via des mesures dites « **non contractuelles** » (c.à.d. tout type d'action qui contribue à la réalisation des objectifs et des enjeux portés par le DOCOB, et qui est réalisé en dehors de toute procédure de contractualisation au titre de la mesure 7.6.2 du PDR Ile-de-France) >> cf. **Annexe 2**

C'est la raison pour laquelle certaines opérations abandonnées dans le DOCOB (décision et validation COPIL Natura 2000 du 25/11/2014) sont néanmoins réalisées hors cadre « Natura 2000 » sur le site, à l'image de opérations de gestion programmées dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Bilan des mesures DOCOB ⁽¹⁾ éligibles à un contrat Natura 2000	Type	Réalisé 2019
Mesure DOCOB réalisée via élaboration d'un contrat Natura 2000	Mesure(s) contractuelle(s)	0 / 8
Mesure DOCOB réalisée via autre programmation (PGRNSQY, SMAGER, ...)	Mesure(s) non contractuelle(s)	5 / 8

⁽¹⁾ DOCOB v.2014 (mise à jour COPIL 2014)

Mesures DOCOB éligibles à un contrat Natura 2000 (Mise à jour 2014 du DOCOB)	Réalisation	Commentaires
	2019	
B1.1. Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et des vasières	Réalisé ▼ Mesures non contractuelles ▼ cf. Annexe 2	Mesure contractuelle prioritaire du DOCOB mise en œuvre à partir de 2013 jusqu'en 2017. L'ensemble des secteurs concernés ayant fait l'objet d'une contractualisation, cette mesure est considérée à ce jour comme « réalisée / terminée ». > mise à jour du DOCOB nécessaire sur ce point. A ce jour, les actions d'entretien post-contrats sont réalisées de manière non contractuelle (cf. commentaires ci-après).
B1.2 Restauration des BV	Non programmé	Opération non programmée en 2019.
B1.3 Restauration des berges de la rive sud du BI	Réalisé ▼ Mesure non contractuelle ▼ cf. Annexe 2	Opération d'entretien par débroussaillage. > échange de compétences (convention RNSQY / CHEP) > réalisation dans le cadre de la programmation du plan de gestion 2015-2019 de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.
B2.1 Entretien des ilots BI en grave	Réalisé ▼ Mesure non contractuelle ▼ cf. Annexe 2	Opération d'entretien par arrachage manuel. > échange de compétences (convention RNSQY / CHEP) > réalisation dans le cadre de la programmation du plan de gestion 2015-2019 de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.
B2.2 Restauration des berges du « canal BI »	Non programmé	Opération non programmée en 2019.
B2.5 Restauration des ilots BI en terre	Réalisé ▼ Mesure non contractuelle ▼ cf. Annexe 2	Opération d'entretien par arrachage manuel. > échange de compétences (convention RNSQY / CHEP) > réalisation dans le cadre de la programmation du plan de gestion 2015-2019 de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines
C1.1 Aménagement test d'un radeau flottant non végétalisé	En cours ▼ Mesure non contractuelle	> note de synthèse > avis du comité scientifique RNSQY : opération non prioritaire > note soumise aux membres du copil Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin » pour avis (février-mars 2020)
D1.1 Compléter le dispositif existant de cages-pièges (régulation des sangliers)	Non programmé	Pour mémoire, achat de cages-pièges mobiles, réalisé dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle.

Commentaires / éléments notables 2019 :

En 2019, 1 demi-journée a été dédiée à l'entretien par arrachage manuel des rejets de ligneux de la zone « Roselière ouest » (contrat 2016).

Cette opération est réalisée le 21/10/2019, sous la forme d'un chantier organisé dans le cadre des actions programmées dans le plan de gestion (OP n°30 « Entretien des roselières et des vasières suite aux travaux d'arrachage de saules » ; **mesures non contractuelles**) :

- Chantier ISE Versailles (16 étudiants ; secteur « Roselière ouest ») > cf. Annexe 2

Pour 2020, une surveillance sera réalisée principalement sur le secteur « Roselière Nord » au niveau des travaux 2017, là où la densité de saules était la plus importante avant intervention et donc potentiellement le secteur susceptible d'être le plus dynamique (recolonisation par les ligneux) dans les années à venir. A noter le besoin de finaliser l'intervention sur le secteur « Roselière Ouest » (chantier ISE 2019 pour partie achevé).

Photo n°1 - Vue sur les ilots faisant l'objet d'opération d'entretien manuel (photo avant intervention)



 Crédit photo : B. Ovtcharenko (05/10/2019 ; prise de vue réalisée sur autorisation dans le respect de la réglementation en vigueur)

Photo n°2 - Localisation de l'intervention 2019 - secteur « Roselière Ouest » - Chantier ISE Versailles



 Crédit photo : B. Ovtcharenko (05/10/2019 ; prise de vue réalisée sur autorisation dans le respect de la réglementation en vigueur)

V. Bilan financier 2019 « Animation du site Natura 2000 »

a Rappel de la demande d'aide (subvention Natura 2000 ; mesure 7.6.1 PDR Ile de France

- pour l'année 2019,

Postes de dépense	Dépenses prévisionnelles	Dépenses éligibles au MEEDDAT	Dépenses éligibles au FEADER
- Prestations de service et frais de sous-traitance	0,00 €		
- Dépenses de rémunération	7100,00 €	OUI	OUI
- Frais déplacements, hébergement, restauration	0,00 €		
- Coûts indirects (OPTIONNEL)	1065,00 €	OUI	OUI
TOTAL	8165,00 €		

b Rappel des aides prévisionnelles accordées, au titre de l'animation Natura 2000

Au moment de la rédaction du présent rapport, la demande de subvention a été validée en l'état par les instances décisionnelles (comité régional de programmation) ; la traduction de cette validation sous la forme de convention financière d'animation du site Natura 2000 étant en cours de finalisation pour mise en signature, suivant les éléments suivants (après confirmation auprès de la DRIEE) :

Postes de dépense	Dépenses prévisionnelles	Dépenses éligibles au MEEDDAT	Dépenses éligibles au FEADER
- Prestations de service et frais de sous-traitance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Dépenses de rémunération	7100,00 €	3550,00 €	3550,00 €
- Frais déplacements, hébergement, restauration	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Coûts indirects (OPTIONNEL)	1065,00 €	532,50 €	532,50 €
TOTAL	8165,00 €	4082,50 €	4082,50 €

c. Dépenses 2019 « Natura 2000 »

Pour la période allant du 02/01/2019 au 31/12/2019, le coût de financement du poste de chargé de mission représente un montant « réalisé » de 35128,99 euros (salaires bruts + charges) pour 1607 heures travaillées, dont 252 heures dédiées à l'animation du site Natura 2000 (soit environ 16% du total heures travaillées ; arrondi à l'entier près).

Postes de dépense « Animation du site Natura 2000 Etang de Saint-Quentin »	1. Réalisé 2019	2. Eligibilité_max* 2019	3. Demande Paiement
- Prestations de service et frais de sous-traitance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Dépenses de rémunération	5620,64 €	7100,00 €	5620,64 €
- Frais de déplacements, d'hébergement et de restauration	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Coûts indirects** (OPTIONNEL)	843,10 €	1065,00 €	843,10 €
TOTAL (HT)	6463,74 €	8165,00 €	6463,74 €

* Montant de dépenses max éligibles au titre de la convention financière d'animation du site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin »

** forfait à hauteur max de 15% des dépenses de rémunération éligibles

Rappel :

Le plan de financement du poste « Dépenses de rémunération » (participant au financement pour partie du poste de Chargé de mission) prend en compte l'obligation de non double financement.

VI. Perspectives 2020 – Animation du site Natura 2000
a. Programme prévisionnel d'activités 2020

	Nb Heures
1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB	199
1.1 Mission d'animation générale du site Natura 2000 Mots clés : programme annuel, calendrier, recherche de cofinancements, subventions, ...	50
1.2 Information et appropriation locale Mots clés : réunion d'information des acteurs locaux, sorties tout-public, ...	7
1.3 Mise en œuvre des objectifs de contractualisation Mots clés : montage de contrats, rédaction cahiers des charges, conduite & réception de travaux, suivi & évaluation des opérations, ...	50
1.4 Mission d'animation relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles Mots clés : mise en œuvre & suivi d'opérations non contractuelles ou Charte Natura 2000, ...	21
1.5 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB, de l'évaluation des actions menées et de la mise à jour du DOCOB Mots clés : tableau de bord, rapports d'activités, mise à jour du DOCOB, ...	50
1.6 Relations avec le comité de pilotage du site Mots clés : organisation comité de pilotage, comptes-rendus des réunions, ...	21
2. Suivi du site	161
2.1 Assurer une vigilance écologique Mots clés : surveillance écologique, opérations de suivi des espèces, ...	91
2.2 Se positionner en tant que structure ressource Mots clés : intermédiaire site / acteurs socio-économiques (réunions techniques, services de l'Etat, ...)	42
2.3 Suivre les projets soumis à une évaluation des incidences Mots clés : identification des projets, participation à la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences, ...	21
2.4 Participer à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans l'élaboration des plans de planification Mots clés : PLU, SAGE, Trame verte et bleue, ...	7
3. Communication	42
3.1 Plan de communication global Mots clés : actions de sensibilisation, actions de formation, actions de concertation (site internet, panneaux d'informations, ...)	14
3.2 Mutualisation des expériences avec d'autres structures animatrices de DOCOB (vie de réseau) Mots clés : journée technique Natura 2000, participation au Copil ZPS "Massif de Rambouillet et zones humides proches », ...	28
4. Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces	-
4.1 Définir le protocole de suivi ou d'inventaire et le mettre en œuvre, s'il n'a pas été défini dans le DOCOB	-
4.2 Présenter un rapport d'études	-
4.3 Mettre à disposition les données brutes	-
TOTAL Prévisionnel_2020	402 heures

JH : journée homme

Pour mémoire, des actions entrant dans le champ de l'item « 4. Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces » sont réalisées chaque année, mais le temps de travail correspondant est comptabilisé chaque année (à ce jour) dans le temps de travail « réserve naturelle » du chargé de mission.

b. Budget prévisionnel 2020 – Animation du site Natura 2000

Rappel :

L'échéance des mandats relatifs à la mise en œuvre du Docob arrivant le 31/12/2020, cela demandera donc l'organisation d'un comité de pilotage avec au minimum à l'ordre du jour les points suivants :

- Election visant le mandat de présidence du comité de pilotage pour la période 2021-2023 ;
- Election visant le mandat de structure animatrice du site pour la période 2021-2023.

Pour la période allant du 02/01/2020 au 31/12/2020, le poste de chargé de mission représente un montant « prévisionnel » de 36000,00 euros (salaires bruts + charges) pour 1607 heures travaillées, dont **402 heures dédiées à l'animation du site Natura 2000 (soit 25 % du prévisionnel 2020)**.

Dépenses prévisionnelles « Animation Natura 2000 »	2020
- Prestations de service et frais de sous-traitance	0,00 €
- Dépenses de rémunération	9000,00 €
- Frais de déplacements, d'hébergement et de restauration	0,00 €
- Coûts indirects	1350,00 €
TOTAL (HT)	10350,00 €

Commentaires :

Pour l'année 2020, il est prévu de fonctionner de la même manière que les années précédentes :

- Le poste « Dépenses de rémunération » (prévisionnel : 0,25 ETP_2020 du chargé de mission) sera pris en charge via une demande de subvention au titre de la mesure 7.6.1 pour l'année 2020.

VII. Calendrier prévisionnel & Perspectives 2020 – Gestion du site Natura 2000

Mesures DOCOB éligibles à un contrat Natura 2000	Programmation 2020 & commentaires
B1.1 Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et vasières...	Mesures non contractuelles : échange de compétences - Surveillance (et opérations d'entretien/chantier si nécessaire) : - roselière « ouest » (travaux 2016 ; secteur grand observatoire) - roselière « nord » (travaux 2017) - Suivi photographique des contrats Natura 2000 exécutés
B1.2 Restauration des BV	Mesure non programmée en 2020
B1.3 Restauration des berges de la rive sud du BI	Mesure non contractuelle : - Opération d'entretien annuel : régie / échange de compétences ?
B2.1 Entretien des ilots BI en grave	Mesure non contractuelle : - Opération d'entretien annuel : échange de compétences
B2.2 Restauration des berges du « canal BI »	Mesure non programmée en 2020
B2.5 Restauration des ilots BI en terre	Mesure non contractuelle : - Opération d'entretien annuel : échange de compétences
C1.1 Aménagement test d'un radeau flottant non végétalisé	Programmation selon avis COPIL 2020. A ce jour, mesure non programmée en 2020
D1.1 Compléter le dispositif existant de cages-pièges (sangliers)	Mesure non programmée en 2020

Commentaires :

Il faut rappeler que la priorisation et mise en œuvre des mesures proposées dans le DOCOB sont interdépendantes de la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle. À ce titre, l'arborescence du prochain plan de gestion 2015-2019 de la réserve naturelle intègre l'ensemble des mesures du DOCOB. C'est la raison pour laquelle certaines opérations du DOCOB sont réalisées de manière **non contractuelle** (au sens de l'item « 1.4 Mission d'animation relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles » du présent document ; opérations intégrées au plan de gestion de la réserve naturelle) et non via une **contractualisation « Natura 2000 »** (au titre de la mesure 7.6.2 du PDR Ile-de-France).

Fait à TRAPPES-EN-YVELINES, le 07/02/2020

M. Julien GODON
Animateur Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin »
(rédaction)

M. Jean-Pierre PLUYAUD
Président du COPIL « Etang de Saint-Quentin »

ANNEXES

Annexe 1 :

Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001, portant création du COPIL du site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin »



PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

Service de l'Environnement
Forêt, chasse, milieux naturels

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° SE - 2011 - 000001

**portant création d'un comité de pilotage pour le site Natura 2000
FR 1110025 : ETANG DE SAINT-QUENTIN**

Le Préfet des Yvelines,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
Vu le code de l'environnement, notamment les art. L 414-1 et suivants et R 414-8 et suivants ;
Vu l'arrêté ministériel NOR:DEVN020444A du 23 décembre 2003 de Madame la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable portant désignation du site Natura 2000 de l'Étang de Saint Quentin (zone de protection spéciale),
Vu l'arrêté préfectoral n° B 06-00032 du 28 juillet 2006 portant création du comité de pilotage local du site Natura 2000 FR11120025 de l'Étang de Saint Quentin ,
Vu l'arrêté préfectoral n° SE-2010-000153 du 5 novembre 2010 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR11120025 de l'Étang de Saint Quentin ,
Vu l'avis favorable de la directrice départementale des territoires des Yvelines,
SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Yvelines,

ARRÊTE :

Article 1er : Il est créé un comité de pilotage local pour le site Natura 2000 n° FR11120025 de l'Étang de Saint Quentin, ce comité est chargé de superviser la mise en œuvre, le suivi et les éventuelles propositions d'actualisation du document d'objectifs de ce site.

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral n° B 06-00032 du 28 juillet 2006.

Article 3 : La composition du comité de pilotage local est arrêtée comme suit :

Représentants de l'État :

le Préfet des Yvelines ou son représentant ;
le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France ou son représentant ;
la Directrice Départementale des Territoires des Yvelines ;
le Directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant ;

Représentants des collectivités locales et de leur groupements :

le Président du Conseil régional d'Ile-de-France ou son représentant ;
le Président du Conseil général des Yvelines ou son représentant ;
le Maire de Trappes ou son représentant ;
le Maire de Montigny-le-Bretonneux ou son représentant ;
le Président du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Étangs et des Rigoles ou son représentant ;

Annexe 1 :

Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001, portant création du COPIL du site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin »

2

le Président du Syndicat Mixte d'Étude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein air et de Loisirs de l'Étang de Saint-Quentin en Yvelines ou son représentant ;
le Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines ou son représentant ;
le Président de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France ou son représentant ;

Représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux situés sur le site :

le Président de la Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines ou son représentant ;
le Président de la Fédération des Yvelines pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant ;
le Président du Centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France – Centre ou son représentant ;
le Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs d'Ile-de-France ou son représentant ;
le Président de la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France ou son représentant ;

Représentants des organismes exerçant leurs activités dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel :

le Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Ile-de-France ou son représentant ;
le Président du Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France ou son représentant ;
le Président de l'Office pour la Protection des Insectes et leur Environnement ou son représentant ;
le Directeur du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien ou son représentant ;

Représentants des associations de protection de la nature :

la Présidente de l'association Yvelines environnement ou son représentant ;
le Président de l'association des naturalistes des Yvelines ou son représentant ;

Représentants des organismes exerçant leurs activités dans les domaines du sport et du tourisme :

le Président du Club de Voile de Saint-Quentin en Yvelines ou son représentant ;

Article 4 : Les membres du comité ont la faculté de se faire représenter.

Article 5 : Le comité peut inviter à participer aux séances toute personne qui, par ses compétences, peut l'aider dans ses travaux.

Article 6 : La désignation du président du comité de pilotage aura lieu lors de sa première réunion qui sera présidée par l'autorité administrative, en présence de la majorité des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent en leur sein, pour une période de trois ans renouvelables, le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB).

A défaut, la présidence du comité de pilotage ainsi que l'animation nécessaire à sa mise en œuvre sont assurées par le préfet des Yvelines ou son représentant.

Le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité ou le groupement en charge de la mise en œuvre du DOCOB peuvent être renouvelés dans leurs fonctions par le comité de pilotage.

Article 7 : Le comité se réunit sur convocation de son Président. Pour la première réunion suivant l'approbation du DOCOB, les convocations sont envoyées par le préfet des Yvelines ou son représentant

Article 8 : le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, le Sous-Préfet de Rambouillet, le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Énergie et de l'Environnement d'Ile de France, la Directrice Départementale des Territoires des Yvelines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Yvelines.

Versailles, le 10 JAN. 2011,
Le Préfet des Yvelines,

Pour le Préfet et le Secrétaire Général,
Claude GIRAULT

Annexe 2 :
Suivis des opérations de gestion réalisées en 2019

□ **OPERATION « B1.1 Lutte contre les ligneux en faveur des roselières... »**

Objectif : Restaurer des roselières favorables à la reproduction du Blongios nain

Type d'intervention : « Chantier Nature » (échange de compétence ; 1 demi-journée par chantier)

Programmation : Plan de gestion 2015-2019 (OP n°30 « Entretien des roselières et des vasières... »)
> Convention Réserve Naturelle SQY / ISE Versailles (encadrement* : CM)

Date d'intervention 2019 :

- chantier ISE Versailles : 21/10/2019 (secteur : « Roselière ouest » ; post-contrat 2016)

Nature d'intervention : Arrachage manuel de tous les rejets ou jeunes sujets de ligneux visibles dans les secteurs de roselières restaurées

Matériel : houes, bêches, tronçonneuses (ponctuel), débroussailleuses thermiques, fourches, ...

Photo n°3 - Chantier ISE Versailles (pendant l'intervention)



Crédit photo : J. Godon (21/10/2019)

Commentaires complémentaires :

Temps de « surveillance / veille » programmé en 2020 pour évaluer si action d'entretien nécessaire ou non au cours de l'année. Si oui, intervention(s) sur les mêmes bases que 2019, à savoir sous la forme de chantiers nature avec les établissements partenaires.

Annexe 2 :

Suivis des opérations de gestion réalisées en 2019

□ OPERATION « B1.3 Restauration des berges de la rive sud du BI »

Objectif : Maintenir les conditions d'accueil des espèces limicoles en favorisant la présence de vasières ou de zones humides non colonisées par des ligneux (aulnes)

Type d'intervention : « Chantier Nature » (échange de compétence ; 1 journée)

Programmation : Plan de gestion 2015-2019 (OP n°32 « Restauration de la berge rive sud... »)
> Prestation (encadrement* : GT et CM)

➤ Mesure non contractuelle Natura 2000

Date d'intervention : septembre 2019

Nature d'intervention : débroussaillage de l'intégralité de la berge (prévu dans le cadre d'intervention d'entretien de la zone), soit environ 110 m linéaire

Matériel : débroussailleuses, ...

Photo n°4

linéaire « berge sud BI »



Photo n°5

avant chantier 2019



Photo n°6

après chantier 2019



Crédit photo n°4 : B. Ovtcharenko (05/10/2019 ; prise de vue réalisée sur autorisation dans le respect de la réglementation en vigueur)

Crédit photo n°5 : J. Godon (10/12/2019)

Crédit photo n°6 : J. Godon (10/12/2019)

Commentaires complémentaires :

Opération d'entretien à poursuivre annuellement.

Annexe 2 :

Suivis des opérations de gestion réalisées en 2019

□ OPERATION « B2.1 Entretien des ilots BI en grave »

Objectif : Favoriser la reproduction de la Sterne pierregarin et de la Mouette mélanocéphale sur des ilots conservés non végétalisés

Type d'intervention : « Chantier Nature » (échange de compétence ; 1 demi-journée par intervention)

Programmation : Plan de gestion 2015-2019 (OP n°36 « Fiche B2.1 DOCOB : Arrachage manuel... »)

> Convention Réserve Naturelle SQY / CHEP Tremblay-sur-Mauldre (encadrement* : GT et AT)

➤ **Mesure non contractuelle Natura 2000**

Date d'intervention : 19/12/2019

Nature d'intervention : Arrachage manuel de toute végétation présente sur les 4 ilots en grave du bassin intermédiaire (site de reproduction pour Sternes pierregarins depuis 2008 et Mouettes mélanocéphales depuis 2011).

Matériel : houes, bêches, débroussailleuses thermiques, fourches, ...

Photo n°7 – Localisation des 4 ilots en grave



Photo n°8 – 4 ilots en grave après chantier 2019



Crédit photo n°7 : B. Ovtcharenko (05/10/2019 ; prise de vue réalisée sur autorisation dans le respect de la réglementation en vigueur)

Crédit photo n°8 : J. Godon (10/12/2019)

Commentaires complémentaires :

Intervention programmée conjointement avec celle d'entretien des ilots en terre (action B2.2 DOCOB)

Opération à poursuivre en 2020 selon les mêmes modalités d'exécution.

* Encadrement : GC : Garde-Conservatrice ; GT : Garde-Technicien ; CM : Chargé de Mission ; AT : Animateur-Technicien ; AA : Adjoint d'Animation

Annexe 2 :

Suivis des opérations de gestion réalisées en 2019

□ OPERATION « B2.5 Restauration des îlots BI en terre »

Objectif : Favoriser la reproduction de la Sterne pierregarin et de la Mouette mélanocéphale sur des îlots conservés non végétalisés

Type d'intervention : « Chantier Nature » (échange de compétence ; 1 demi-journée par intervention)

Programmation : Plan de gestion 2015-2019 (OP n°37 « Fiche B2.5 DOCOB : Déboisements des 3 îlots sud... »)
> Convention Réserve Naturelle SQY / CHEP Tremblay-sur-Mauldre (encadrement* : GT et AT)

➤ **Mesure non contractuelle Natura 2000**

Date d'intervention : 19/12/2019

Méthodologie : Arrachage manuel de toute végétation présente sur les 3 autres îlots « terre » du bassin intermédiaire (site de reproduction pour mouettes mélanocéphales depuis l'opération de réouverture 2015).

Photo n°9 - Localisation des 3 îlots « terre »



Photo n°10 - Îlots après chantier 2019



Crédit photo n°9 : B. Ovtcharenko (05/10/2019 ; prise de vue réalisée sur autorisation dans le respect de la réglementation en vigueur)

Crédit photo n°10 : J. Godon (10/12/2019)

Commentaires complémentaires :

Intervention programmée conjointement avec celle d'entretien des îlots en terre (action B2.2 DOCOB).

En attendant la phase d'évaluation des coûts pour une reconversion de ces îlots vers des îlots en grave (par apport de matière et profilage des îlots), un entretien annuel est réalisé selon les mêmes modalités pour permettre une intervention future plus rapide et moins coûteuse (absence d'abattage, ...) sous la forme d'un contrat Natura 2000 (?).

* Encadrement : GC : Garde-Conservatrice ; GT : Garde-Technicien ; CM : Chargé de Mission ; AT : animateur-Technicien ; AA : Adjoint d'Animation

Annexe 3 :

Bilan 2019 Espèces « cibles DOCOB » citées à l'Annexe I de la directive « Oiseaux » (classement par ordre systématique)

La synthèse des données 2019 est en cours (compilation des données externes en cours), mais les données disponibles sont accessibles.

Dès que la synthèse sera réalisé, l'annexe 3 du présent document sera modifiée en l'état.

Annexe 4 :

Bilan 2019 Autres espèces citées à l'Annexe I de la directive « Oiseaux » (classement par ordre systématique)

La synthèse des données 2019 est en cours (compilation des données externes en cours), mais les données disponibles sont accessibles.

Dès que la synthèse sera réalisé, l'annexe 4 du présent document sera modifiée en l'état.

SYNDICAT MIXTE DE LA BASE
DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE L'ETANG
DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

(STRUCTURE PORTEUSE DU DOCOB)

Bilan 2019 – Animation Natura 2000

Site Natura 2000 FR1110025 "Etang de Saint-Quentin"

Rond Point Eric Tabarly
RD 912
78190 TRAPPES-EN-YVELINES

Téléphone : 01 30 16 44 40
Télécopie : 01 30 62 91 72
Mail : reserve@saint-quentin-en-yvelines.iledeloisirs.fr



Réserve Naturelle
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES